

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 07932
Numéro SIREN : 509 600 193
Nom ou dénomination : ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 11706

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/11706

Déposant :

Nom/dénomination : ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 509 600 193

N° gestion : 2008 B 07932



Certifié conforme
aux normes comptables
de l'entreprise

Actif Consultants
@actif Consultants

SAS ASSU 2000 PARTICIPATIONS

42 avenue de Bobigny

93130 NOISY LE SEC

COMPTES ANNUELS

31 Décembre 2019

Société d'expertise comptable SAS au capital de 104.000 Euros
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptable sous le numéro 14 - 00814900- 01
R.C.S NANTERRE 40308917000027 APE 741C
69 rue Louise Michel 92300 Levallois Perret
Tél 01.48.94.04.04 - Fax 01.48.94.24.24 – Email actifdd@club-internet.fr

h



actif

Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	81 304	43 664	37 640	58 266
Fonds commercial	10 569 676		10 569 676	10 569 675
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 650 980	43 664	10 607 316	10 627 941
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	57 317	38 829	18 488	29 255
Immobilisations en cours				8 635
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	57 317	38 829	18 488	37 890
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	183 825 977	4 382 739	179 443 238	178 426 277
Créances rattachées à des participations	17 533 564		17 533 564	9 178 230
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 524		2 524	2 524
TOTAL immobilisations financières :	201 362 065	4 382 739	196 979 326	187 607 031
ACTIF IMMOBILISÉ	212 070 362	4 465 232	207 605 130	198 272 862

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 083 418		1 083 418	1 801 626
Autres créances	816 731		816 731	2 048 289
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 900 149		1 900 149	3 849 915
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	619 509		619 509	2 000 819
Disponibilités	482 326		482 326	2 662 314
Charges constatées d'avance	46 016		46 016	42 231
TOTAL disponibilités et divers :	1 147 851		1 147 851	4 705 364
ACTIF CIRCULANT	3 048 000		3 048 000	8 555 279

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	215 118 362	4 465 232	210 653 130	206 828 141
----------------------	--------------------	------------------	--------------------	--------------------

ACTIF CONSULTANTS

Page 1



Bilan Passif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 128 994 877	128 994 877	127 600 999
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	12 899 488	12 760 100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	29 174 069	32 542 129
Report à nouveau		8 959
Résultat de l'exercice	18 341 584	15 611 833
TOTAL situation nette :	189 410 018	188 524 020
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	43 846	29 849
CAPITAUX PROPRES	189 453 864	188 553 869
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 846 329	11 296 810
Emprunts et dettes financières divers	8 750 285	5 239 494
TOTAL dettes financières :	20 596 614	16 536 304
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 238	148 036
Dettes fiscales et sociales	442 414	1 589 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	602 652	1 737 968
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	21 199 266	18 274 272
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	210 653 130	206 828 141



Compte de Résultat (Première Partie)

ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 645 901		1 645 901	1 865 938
Chiffres d'affaires nets	1 645 901		1 645 901	1 865 938
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			92 074	54 730
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 737 975	1 920 668
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			445 203	672 796
TOTAL charges externes :			445 203	672 796
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			55 413	49 003
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			893 040	877 833
Charges sociales			994 064	829 000
TOTAL charges de personnel :			1 887 104	1 706 833
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			34 639	17 057
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			34 639	17 057
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			4 338	3 753
CHARGES D'EXPLOITATION			2 426 697	2 449 442
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(688 722)	(528 774)



Compte de Résultat (Seconde Partie)

ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(688 722)	(528 774)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	19 678 968	16 719 544
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	193 397	
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 244	108 963
	19 873 609	16 828 507
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 091 710	1 379 000
Intérêts et charges assimilées	300 935	228 663
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 392 645	1 607 663
RÉSULTAT FINANCIER	17 480 964	15 220 844
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	16 792 242	14 692 070
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150 000	1 010
Produits exceptionnels sur opérations en capital	53	52
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	150 053	1 062
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 789	45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 481	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	14 050	13 907
	74 320	13 952
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	75 733	(12 890)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 473 609)	(932 653)
TOTAL DES PRODUITS	21 761 637	18 750 237
TOTAL DES CHARGES	3 420 053	3 138 404
BÉNÉFICE OU PERTE	18 341 584	15 611 833



SAS ASSU 2000 PARTICIPATIONS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice comptable a une durée de douze mois recouvrant l'année civile.
L'annexe ne mentionnera que les informations à caractère significatif nécessaire à la compréhension des comptes.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

**continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables entre exercices,
indépendance des exercices,**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations :	La valeur brute est égale au coût d'acquisition. L'amortissement a été calculé sur une durée normale d'utilisation du bien.
Créances & Dettes :	Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Produits et Charges Exceptionnels :	Ce poste concerne les éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la société ainsi que ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

La société ASSU 2000 Participations a été créée en décembre 2008.
Elle établit, depuis cette date, des comptes consolidés.

La société Assu 2000 Participations a opté pour l'intégration fiscale depuis 2009 avec la Sasu Euro Assurances et la Sasu Assurances 2000.

La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2010 la société Sasu Maxance Assurances
La société Assu 2000 Participations est devenue en 2014 la filiale de la Sas AMAPOLA.
La société Assu 2000 Participations restructure ses métiers et acquière pour cela la SAS UNICAP en 2015.
La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2015 la société AUTOFIRST devenue ASSUREO.
La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2016 la société L'ASSUREUR CREDIT.
La société Assu 2000 Participations n'intègre plus depuis 2017 la société Euro Assurances
La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2019 la société CFC.
La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2019 la société AB COURTAGE

Aucun événement de nature significative n'est à noter au cours de la période réalisée.
Aucun événement significatif nouveau n'est intervenu depuis la clôture des comptes.



(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ	1	D8	2	D9	3	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	10 650 979	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	52 100	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 970	LC		LD	3 247		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	8 635	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	62 705	LO		LP	3 247	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	189 895 536	8V		8W	11 516 486
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 524	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	189 898 060	LR		LS	11 516 486		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	200 611 744	ØH		ØJ	11 519 733	

CADRE B			IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
					1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ	3	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	10 650 979	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	52 100	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	5 217	MU			
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	8 635	NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	8 635	NH	57 317	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX	52 481	ØY	201 359 541	ØZ	
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2 524	2G			
TOTAL IV				I3		NJ	52 481	NK	201 362 065	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	61 116	ØL	212 070 361	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise		ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	23 038	PF	20 626	PG		PH	43 664
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	23 300	QI	13 025	QJ		QK	36 325
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 515	QM	988	QN		QO	2 503
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	24 815	QV	14 013	QW		QX	38 828
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	47 853	ØP	34 639	ØQ		ØR	82 492
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	14 050	V8	V9	53	W2	13 997
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III		X2	X3	14 050	X4	X5	53	X7	13 997
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	14 050	NR	NS	53	NU	13 997
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	14 050	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	53	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	13 997
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	29 849	TM	14 050	53	TO	43 846	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	29 849	TS	14 050	53	TU	43 846	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U	2 291 029	9V	2 091 710	9W		9X	4 382 739
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 291 029	TY	2 091 710	TZ		UA	4 382 739
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 320 878	UB	2 105 760	UC	53	UD	4 426 585
	- d'exploitation		UE		UF				
Dont dotations et reprises	- financières		UG	2 091 710	UH				
	- exceptionnelles		UJ	14 050	UK	53			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS										Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	17 533 564		UM	UN		17 533 564			
	Prêts (1) (2)				UP			UR	US					
	Autres immobilisations financières				UT	2 524		UV	UW		2 524			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	1 083 418		1 083 418						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	40 845		40 845						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	703 164		703 164						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 847		3 847						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP	34 434		34 434						
	Groupe et associés (2)				VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	34 442		34 442						
	Charges constatées d'avance				VS	46 016		46 016						
	TOTAUX				VT	19 482 254		VU	1 946 166		VV	17 536 088		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y										
Autres emprunts obligataires (1)				7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	147		147							
	à plus d'1 an à l'origine			VH	11 846 182		5 046 701		6 799 481					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	328 741				328 741					
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	160 238		160 238							
Personnel et comptes rattachés				8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	2 839		2 839							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	131 152		131 152							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	282 947		282 947							
	Obligations cautionnées			VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	25 476		25 476							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J										
Groupe et associés (2)				VI	8 421 544		8 421 544							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ										
Produits constatés d'avance				8L										
TOTAUX				VY	21 199 266		VZ	14 071 044		7 128 222				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	4 620 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	4 009 283		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SAS ASSU 2000 PARTICIPATIONS

ETAT DES CHARGES A PAYER

HONORAIRES	45 437
TELECOM	274
CAP INTERETS / C/C	121 171
DETTES FINANCIERES	25 414
ETAT CAP (TA, FPC, CVAE, CSG)	25 476
AUTRES CHARGES (LEASING FOURN.)	5 868
TOTAL	223 640

ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CCA LOYERS CHARGES	2 405
CCA AUTO	100
CCA HONORAIRES	640
CCA ABONNEMENTS & DIVERS	130
CCA NOM DOMAINE	1 698
CCA FRAIS DEPLACEMENTS	12 348
CCA MAINTENANCE	28 696
TOTAL	46 017

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

CLIENTS FAC A ETABLIR	1 070 918
PLAFONNEMENT CET	34 434
INTERETS / CREANCES RAT. IMMO	192 849
INTERETS / PLACEMENTS FINANCIER	-
TOTAL	1 298 201

COMPOSITION DU CAPITAL

	AU 01/01/19	AU 31/12/19	VARIATION
NOMBRE D'ACTIONS	127 600 999	128 994 877	1 393 878
VALEUR DE L'ACTION	1	1	/

EFFECTIF MOYEN & ENGAGEMENTS RETRAITE

	HOMME	FEMME	TOTAL
CADRES	3	-	3
NON CADRES	-	-	-
TOTAL	3	-	3
ENGAGEMENTS RETRAITE			

les engagements retraites ne font l'objet d'aucune comptabilisation comptable. Ils sont estimés en tenant compte d'un turn over des salariés, d'un taux d'actualisation et d'un âge de départ en retraite à 67 ans.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

	avant impôts	impôts	après impôts
RESULTAT COURANT	16 792 242	1 466 993	18 259 235
RESULTAT EXCEPTIONNEL	75 733	6 616	82 349
RESULTAT NET	16 867 975	1 473 609	18 341 584

SA ASSU 2000 PARTICIPATIONS

ETAT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN Keuros	% DETENU	Capitaux Propres	Dernier Chiffre d'affaires	Dernier Résultat	Capital Social	Créances Rattachées	Provisions Créances	Provisions Titres
SASU ASSURANCES 2000	100%	13 836	73 777	9 482	3 200	7 620	-	-
SASU MAXANCE BABEUF	100%	278	447	234	35	-	-	-
SA MAXANCE MONACO	98,27%	5 506	20 433	2 755	2 500	-	-	-
SASU EURO ASSURANCES	100%	8 829	30 072	5 085	3 400	-	-	-
SAS PROFIRST	60%	1 347	2 975	305	1 000	-	-	-
SAS ASSUREO	100%	659	9 251	11	1 000	-	-	-
SAS L'ASSUREUR CREDIT	100%	2 815	2 015	811	1 641	285	-	-
GIE AMAE	62%	339	19 551	-	325	-	-	-
GIE AMAE MAROC	100%	9	-	-	9	2 591	-	-
SAS CFC	100%	-	15 826	-	480	4 870	-	1 789
SAS AB COURTAGES	100%	-	1 233	-	1 504	2 167	-	2 594
SAS VOUS FINANCIER	90%	1 844	5 408	693	400	-	-	-



Signature

ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de de 130.010.936 Euros
Siège social : 42, Avenue de Bobigny
93130 NOISY LE SEC

RCS BOBIGNY 509 600 193

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE – ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE – DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
et le vingt-neuf juin à seize heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale mixte – à la fois ordinaire et extraordinaire – au Cabinet de leur Conseil, le Cabinet ODINOT & ASSOCIES, dont les locaux sont situés 250 bis, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, sur convocation faite par le Président suivant lettres recommandées et emails en date du 12 juin 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Jacques BOUTHIER préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La SFEAC, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les Associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 125.291.442 actions sur les 130.010.936 composant le capital social de la Société, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport spécial du Président sur les attributions gratuites d'actions,
- le rapport du Président sur l'ordre du jour extraordinaire de la présente Assemblée,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

x h



Signature

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport spécial sur les conventions réglementées ainsi que le rapport sur l'ordre du jour extraordinaire présenté à l'Assemblée, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour mixte – à la fois ordinaire et extraordinaire – suivant :

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- *Lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et présentation des comptes de cet exercice,*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission,*
- *Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont visées,*
- *Lecture du rapport du Président sur les attributions gratuites d'actions,*
- *Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports qui les concernent*
- *Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,*
- *Approbation des conventions réglementées,*
- *Quitus à donner au Président au titre de l'exécution de son mandat,*
- *Situation des mandats des Commissaires aux comptes – nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléants,*
- *Questions diverses*

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- *Présentation du rapport du Président ;*
- *Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;*
- *Autorisation au Président à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires à émettre au profit certaines catégories de salariés de la Société et des sociétés lui étant affiliées ;*
- *Fixation des caractéristiques des catégories de bénéficiaires ;*
- *Questions diverses ;*
- *Pouvoirs en vue de la réalisation des formalités.*

Le Président donne lecture de son rapport de gestion, de son rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions puis des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport sur l'ordre du jour extraordinaire de la Société ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur ladite opération.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

2



Signature

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, du rapport du Commissaire aux comptes et des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, **constate**

- que consécutivement à l'augmentation de capital de notre Société en date du 6 mai 2020, les capitaux propres de la société ASSU 2000 PARTICIPATIONS se présentent comme suit :

▪ Capital social	130 010 936,00 €
▪ Réserve légale	12 899 488,00 €
▪ Autres réserves	28 158 010,00 €

Provisions réglementées 43 846,00 €

Résultat de l'exercice 18 341 584,00 €

TOTAL 189 410 018,00 €

- qu'en conséquence, les sommes distribuables sont les suivantes :

Autres réserves	28 158 010,00 €
Résultat de l'exercice	18 341 584,00 €

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de **18.341.584 Euros** de la manière suivante :

- Au poste « réserve légales » pour 101 606,00 €
qui passe de 12.899.488 € à 13.001.094 €
- à titre de distribution de dividendes pour 16 720 706,50 €

Handwritten signature in blue ink.



Handwritten signature in blue ink.

soit 0,12861 € par action

- au poste « Report à nouveau ».....1 519 271,50 €
qui passe de 1 860 074,25 € à 1 860 119,50 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de notre Société se présenteront comme suit :

- Capital social 130 010 936,00 €
- Réserve légale 13 001 094,00 €
- Autres réserves 28 158 010,00 €
- Report à nouveau 1 519 271,50 €

Provisions réglementées 43 846,00 €

TOTAL..... 172 733 158,50 €

Le montant du dividende par action sera donc de **0,12861 Euros** et sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, au cours des trois précédents exercices :

<u>EXERCICES</u>	<u>DISTRIBUTIONS</u>
31.12.2016	10 999 775,75 Euros
31.12.2017	15 999 889,26 Euros
31.12.2018	17.455.586,75 Euros

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à Monsieur Jacques BOUTHIER, Président de la Société, quitus de sa gestion pour ledit exercice.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération servie au Président de la Société au cours de l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'absence de rémunération servie au Directeur Général de la Société au cours de l'exercice écoulé au titre de l'exercice du mandat social qui lui a été confié.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4
x



[Signature]

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate l'absence de rémunération servie au Directeur Général Délégué de la Société au cours de l'exercice écoulé au titre de l'exercice du mandat social qui lui a été confié.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce approuve le rapport spécial et les conventions qui y sont visées.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président, après avoir pris acte de la terminaison des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, décide de :

- nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

la société NV AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est 12, Chemin Pierre de RONSARD – 92400 COURBEVOIE, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le n° 827 635 285,

et ce pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- ne pas désigner de nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'Ordre du Jour extraordinaire et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, autorise le Président de la Société ASSU 2000 PARTICIPATIONS, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société à émettre au profit de catégories particulières de salariés et mandataires sociaux de la Société ASSU 2000 PARTICIPATIONS et de ses filiales à savoir :

- *au sein de la société ASSU 2000 PARTICIPATIONS* : ses Directeurs Général et Général Délégué ;
- *au sein des filiales de notre Société* : ses directeurs opérationnels, ses responsables et directeurs administratifs et back office ainsi que ses directeurs commerciaux ;
- *au sein du GIE AMAE* : ses directeurs de services (directeur financier, directeur financier adjoint, directeur des systèmes d'information, directeur des ressources humaines, directeur MOA, directeur digital, marketing et communication, directeur de l'actuariat, le directeur des Produits), directeurs adjoints MOA et directeurs de formation.

L'Assemblée Générale extraordinaire laisse au Président le soin de déterminer le ou les membre(s) éligibles rendu(s) bénéficiaire(s) de ce plan d'attribution gratuite d'actions à émettre de la Société ASSU 2000 PARTICIPATIONS.

L'Assemblée Générale extraordinaire fixe la durée minimale de la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires au(x) bénéficiaire(s) deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Président, au minimum légal d'un an et la durée minimale de la période d'obligation de conservation des actions par le(s) bénéficiaire(s) au minimum légal d'un an à compter de la date d'attribution définitive des actions étant précisé que pour les actions attribuées dont la période minimale d'acquisition sera fixée par le Président à deux ans, l'obligation de conservation des actions pourra être supprimée de sorte que lesdites actions soient librement cessibles dès leur attribution définitive.

L'Assemblée Générale extraordinaire décide que l'acquisition des actions ne pourra intervenir qu'à la condition que le(s) bénéficiaire(s) de l'attribution soi(en)t toujours en fonction au sein de la Société ASSU 2000 PARTICIPATIONS ou de l'une de ses filiales au jour de l'expiration de la période dite d'acquisition, qu'il ne soit ni démissionnaire, ni en période de préavis, ni ne fasse l'objet d'une procédure disciplinaire et qu'il ait adhéré au Pacte d'associés qui lui sera présenté.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximale de 36 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Le nombre total d'actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2,32 % du capital de la Société après l'augmentation de capital nécessaire à l'émission des actions nouvellement créées.



L'Assemblée Générale extraordinaire, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce délègue sa compétence au Président à l'effet de décider sur ses seules délibérations une ou plusieurs augmentations de capital, par émission d'actions ordinaires nouvelles, à réaliser par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, dans la limite du plafond global de 2,32 % du capital de la Société après réalisation desdites augmentations, qui s'impute à due concurrence sur le plafond susvisé relatif au nombre maximum d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées par le Président.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire prend acte du fait que la délégation consentie aux termes de la neuvième résolution ci-avant emportée, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires gratuites, renonciation de plein droit de sa part au droit préférentiel d'attribution dont bénéficient les associés aux actions ordinaires émises par la Société au fur et à mesure des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, décidées par le Président de la Société ASSU 2000 PARTICIPATIONS en vertu de la présente délégation, et à tout droit sur la fraction du ou des bénéficiaire(s) desdites actions à l'issue de la période d'acquisition, ce qu'elle accepte.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TREIZIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale extraordinaire donne tous pouvoirs au Président de la Société ASSU 2000 PARTICIPATIONS qui pourra le cas échéant, s'il le souhaite, se faire assister par un comité composé des membres de son choix dans les limites fixées ci-dessus à l'effet de mettre en œuvre l'autorisation conférée au titre de la résolution qui précède et notamment :

- déterminer l'identité du ou des bénéficiaire(s), le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'entre eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires ;
- fixer les conditions, et le cas échéant, les critères d'attribution gratuite des actions ordinaires et notamment les durées des périodes d'acquisition et de conservation des actions attribuées par application de l'autorisation donnée aux termes de la présente Assemblée ainsi que la souscription, le cas échéant, à un engagement contractuel entre la Société et les bénéficiaires desdites attributions ;
- prévoir, le cas échéant, la faculté de différer les dates d'attribution définitive des actions et, pour la même durée, le terme de l'obligation de conservation desdites actions de sorte que la durée minimale de conservation soit inchangée ;
- déterminer les dates et modalités des attributions dans la limite des dispositions légales et réglementaires applicables et des termes de l'autorisation conférée par la présente assemblée,
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées gratuitement sera ajusté en cas d'opérations sur le capital de la société, afin de préserver les droits du/des bénéficiaire(s) ;
- de manière générale, prendre toutes mesures, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant corrélativement les statuts, effectuer toutes les formalités légales et toutes déclarations auprès de tous organismes, et généralement faire le nécessaire,

dans le respect de ce qui a été précédemment décidé.



Le Président informera chaque année l'Assemblée Générale extraordinaire des opérations réalisées en vertu de l'autorisation donnée par les associés lors de la présente Assemblée, dans un rapport spécial, conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATORZIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir tous dépôts et formalités de publicité légale obligatoires.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés présents.

Le Président

Monsieur Jacques BOUTHIER

La société AMAPOLA

Monsieur Jacques BOUTHIER
Associée

La société START PARTICIPATIONS

Monsieur Joffray COTTIN
Associée

ASSU 2000 PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 130.010.936 €
Siège social : 42 avenue de Bobigny
93130 Noisy le Sec
RCS Bobigny 509 600 193

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2019

■ Société inscrite auprès de l'ordre des Experts Comptables
et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Ile-de-France ■
Sas au capital de 15 000 €
R.C.S. PARIS B 395 401 722 - APE 6920 Z



Aux associés de la société ASSU 2000 PARTICIPATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASSU 2000 PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Société inscrite auprès de l'ordre des Experts Comptables
et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Ile-de-France ■
Sas au capital de 15 000 €
R.C.S. PARIS B 395 401 722 - APE 6920 Z



[Signature]

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

■ Société inscrite auprès de l'ordre des Experts Comptables
et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Ile-de-France ■

Sas au capital de 15 000 €
R.C.S. PARIS B 395 401 722 - APE 6920 Z



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 12 juin 2020

Jérémy YOUNES
Commissaire aux comptes



■ Société inscrite auprès de l'ordre des Experts Comptables
et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Ile-de-France ■
Sas au capital de 15 000 €
R.C.S. PARIS B 395 401 722 - APE 6920 Z






SAS ASSU 2000 PARTICIPATIONS

42 avenue de Bobigny

93130 NOISY LE SEC

COMPTES ANNUELS

31 Décembre 2019

**Société d'expertise comptable SAS au capital de 104.000 Euros
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptable sous le numéro 14 - 00814900- 01
R.C.S NANTERRE 40308917000027 APE 741C
69 rue Louise Michel 92300 Levallois Perret
Tél 01.48.94.04.04 - Fax 01.48.94.24.24 – Email actifdd@club-internet.fr**



Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	81 304	43 664	37 640	58 266
Fonds commercial	10 569 676		10 569 676	10 569 675
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 650 980	43 664	10 607 316	10 627 941
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	57 317	38 829	18 488	29 255
Immobilisations en cours				8 635
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	57 317	38 829	18 488	37 890
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	183 825 977	4 382 739	179 443 238	178 426 277
Créances rattachées à des participations	17 533 564		17 533 564	9 178 230
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 524		2 524	2 524
TOTAL immobilisations financières :	201 362 065	4 382 739	196 979 326	187 607 031
ACTIF IMMOBILISÉ	212 070 362	4 465 232	207 605 130	198 272 862

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 083 418		1 083 418	1 801 626
Autres créances	816 731		816 731	2 048 289
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 900 149		1 900 149	3 849 915
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	619 509		619 509	2 000 819
Disponibilités	482 326		482 326	2 662 314
Charges constatées d'avance	46 016		46 016	42 231
TOTAL disponibilités et divers :	1 147 851		1 147 851	4 705 364
ACTIF CIRCULANT	3 048 000		3 048 000	8 555 279

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	215 118 362	4 465 232	210 653 130	206 828 141
----------------------	--------------------	------------------	--------------------	--------------------

ACTIF CONSULTANTS

Page 1



Handwritten signature

Bilan Passif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 128 994 877	128 994 877	127 600 999
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	12 899 488	12 760 100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	29 174 069	32 542 129
Report à nouveau		8 959
Résultat de l'exercice	18 341 584	15 611 833
TOTAL situation nette :	189 410 018	188 524 020
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	43 846	29 849
CAPITAUX PROPRES	189 453 864	188 553 869
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 846 329	11 296 810
Emprunts et dettes financières divers	8 750 285	5 239 494
TOTAL dettes financières :	20 596 614	16 536 304
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 238	148 036
Dettes fiscales et sociales	442 414	1 589 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	602 652	1 737 968
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	21 199 266	18 274 272
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	210 653 130	206 828 141

ACTIF CONSULTANTS

Page 2



Compte de Résultat (Première Partie)

ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 645 901		1 645 901	1 865 938
Chiffres d'affaires nets	1 645 901		1 645 901	1 865 938
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			92 074	54 730
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 737 975	1 920 668
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			445 203	672 796
TOTAL charges externes :			445 203	672 796
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			55 413	49 003
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			893 040	877 833
Charges sociales			994 064	829 000
TOTAL charges de personnel :			1 887 104	1 706 833
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			34 639	17 057
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			34 639	17 057
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			4 338	3 753
CHARGES D'EXPLOITATION			2 426 697	2 449 442
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(688 722)	(528 774)

ACTIF CONSULTANTS

Page 3



Compte de Résultat (Seconde Partie)

ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(688 722)	(528 774)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	19 678 968	16 719 544
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	193 397	
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 244	108 963
	19 873 609	16 828 507
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 091 710	1 379 000
Intérêts et charges assimilées	300 935	228 663
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 392 645	1 607 663
RÉSULTAT FINANCIER	17 480 964	15 220 844
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	16 792 242	14 692 070
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150 000	1 010
Produits exceptionnels sur opérations en capital	53	52
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	150 053	1 062
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 789	45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	52 481	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	14 050	13 907
	74 320	13 952
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	176 733	(12 890)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(1 473 609)	(932 653)
TOTAL DES PRODUITS	21 781 637	18 750 237
TOTAL DES CHARGES	3 420 053	3 138 404
BÉNÉFICE OU PERTE	18 341 584	15 611 833

ACTIF CONSULTANTS

Page 4



Signature

SAS ASSU 2000 PARTICIPATIONS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice comptable a une durée de douze mois recouvrant l'année civile.
L'annexe ne mentionnera que les informations à caractère significatif nécessaire à la compréhension des comptes.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

**continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables entre exercices,
indépendance des exercices,**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations :	La valeur brute est égale au coût d'acquisition. L'amortissement a été calculé sur une durée normale d'utilisation du bien.
Créances & Dettes :	Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Produits et Charges Exceptionnels :	Ce poste concerne les éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la société ainsi que ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

La société ASSU 2000 Participations a été créée en décembre 2008.
Elle établit, depuis cette date, des comptes consolidés.

La société Assu 2000 Participations a opté pour l'intégration fiscale depuis 2009 avec la Sasu Euro Assurances et la Sasu Assurances 2000.

La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2010 la société Sasu Maxance Assurances
La société Assu 2000 Participations est devenue en 2014 la filiale de la Sas AMAPOLA.
La société Assu 2000 Participations restructure ses métiers et acquiert pour cela la SAS UNICAP en 2015.
La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2015 la société AUTOFIRST devenue ASSUREO.
La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2016 la société L'ASSUREUR CREDIT.
La société Assu 2000 Participations n'intègre plus depuis 2017 la société Euro Assurances
La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2019 la société CFC.
La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2019 la société AB COURTAGE

Aucun événement de nature significative n'est à noter au cours de la période réalisée.
Aucun événement significatif nouveau n'est intervenu depuis la clôture des comptes.



(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS										Néant ☐		*		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	10 650 979	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KJ				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX				
	Matériel de transport *					KY	52 100	KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 970	LC		LD	3 247			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	8 635	LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	62 705	LO		LP	3 247			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	189 895 536	8V		8W	11 516 486		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT	2 524	IU		IV					
TOTAL IV					LQ	189 898 060	LR		LS	11 516 486				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	200 611 744	OH		OJ	11 519 733			
CADRE B				IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LW	10 650 979	IX				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport				IV		MP	52 100	MQ		MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW		MS	5 217	MT		MU		
	Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	8 635	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY		NG	8 635	NH	57 317	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations					IØ		ØX	52 481	ØY	201 359 541	ØZ	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	2 524	2G			
TOTAL IV					I3	52 481	NJ	201 362 065	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	61 116	ØK	212 070 361	ØL		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise										ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement				CY				EL				EM				EN					
Autres immobilisations incorporelles				PE				PF				PG				PH					
TOTAL I				23 038				20 626				43 664									
TOTAL II																					
Terrains				PI				PJ				PK				PL					
Sur sol propre				PM				PN				PO				PQ					
Constructions				PR				PS				PT				PU					
Sur sol d'autrui				PV				PW				PX				PY					
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				PZ				QA				QB				QC					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				QD				QE				QF				QG					
Autres immobilisations corporelles				QH				QI				QJ				QK					
Inst. générales, agencements, aménagements divers				23 300				13 025				36 325									
Matériel de transport				QL				QM				QN				QO					
Matériel de bureau et informatique, mobilier				1 515				988				2 503									
Emballages récupérables et divers				QP				QR				QS				QT					
TOTAL III				24 815				14 013				38 828									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN				ØP				ØQ				ØR					
				47 853				34 639				82 492									
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
Immobilités amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6							
TOTAL I																					
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1							
TOTAL II																					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8							
Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6							
Constructions																					
Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4							
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2							
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9							
Autres immobilisations corporelles																					
Inst. gales, agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7							
Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5							
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7	14 050	V8		V9		W1	53	W2		W3	13 997						
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1							
TOTAL III		X2		X3	14 050	X4		X5		X6	53	X7		X8	13 997						
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO							
TOTAL IV																					
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ	14 050	NR		NS		NT	53	NU		NV	13 997						
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW			14 050			NY			53			NZ	13 997						
Total général non venté (NS + NT + NU)																					
Total général non venté (NW - NY)																					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *																			
		Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer										Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations										SP				SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032



Signature

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	29 849	TM	14 050	TN	53	TO	43 846
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	29 849	TS	14 050	TT	53	TU	43 846
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U	2 291 029	9V	2 091 710	9W		9X	4 382 739
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 291 029	TY	2 091 710	TZ		UA	4 382 739
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 320 878	UB	2 105 760	UC	53	UD	4 426 585
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG	2 091 710	UH				
	- exceptionnelles		UJ	14 050	UK	53			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-3e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur l'annexe séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SAS										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	17 533 564		UM			UN	17 533 564			
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 524		UV			UW	2 524			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX	1 083 418		1 083 418							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)		UO										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	40 845		40 845							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	703 164		703 164							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 847		3 847							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP	34 434		34 434							
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	34 442		34 442							
	Charges constatées d'avance		VS	46 016		46 016							
	TOTAUX		VT	19 482 254		VU	1 946 166		VV	17 536 088			
	REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE										
			VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	147		147								
	à plus d'1 an à l'origine	VH	11 846 182		5 046 701		6 799 481						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	328 741				328 741						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	160 238		160 238								
Personnel et comptes rattachés		8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 839		2 839								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	131 152		131 152								
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	282 947		282 947								
	Obligations cautionnées	VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	25 476		25 476								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	8 421 544		8 421 544								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY	21 199 266		VZ	14 071 044		7 128 222					
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	4 620 000		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4 009 283		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAS ASSU 2000 PARTICIPATIONS

ETAT DES CHARGES A PAYER

HONORAIRES	45 437
TELECOM	274
CAP INTERETS / C/C	121 171
DETTES FINANCIERES	25 414
ETAT CAP (TA, FPC, CVAE, CSG)	25 476
AUTRES CHARGES (LEASING FOURN.)	5 868
TOTAL	223 640

ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CCA LOYERS CHARGES	2 405
CCA AUTO	100
CCA HONORAIRES	640
CCA ABONNEMENTS & DIVERS	130
CCA NOM DOMAINE	1 698
CCA FRAIS DEPLACEMENTS	12 348
CCA MAINTENANCE	28 696
TOTAL	46 017

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

CLIENTS FAC A ETABLIR	1 070 918
PLAFONNEMENT CET	34 434
INTERETS / CREANCES RAT. IMMO	192 849
INTERETS / PLACEMENTS FINANCIER	-
TOTAL	1 298 201

COMPOSITION DU CAPITAL

	AU 01/01/19	AU 31/12/19	VARIATION
NOMBRE D'ACTIONS	127 600 999	128 994 877	1 393 878
VALEUR DE L'ACTION	1	1	/

EFFECTIF MOYEN & ENGAGEMENTS RETRAITE

	HOMME	FEMME	TOTAL
CADRES	3	-	3
NON CADRES	-	-	-
TOTAL	3	-	3
ENGAGEMENTS RETRAITE			

les engagements retraites ne font l'objet d'aucune comptabilisation comptable. Ils sont estimés en tenant compte d'un turn over des salariés, d'un taux d'actualisation et d'un âge de départ en retraite à 67 ans.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

	avant impôts	impôts	après impôts
RESULTAT COURANT	16 792 242	1 466 993	18 259 235
RESULTAT EXCEPTIONNEL	75 733	6 616	82 349
RESULTAT NET	16 867 975	1 473 609	18 341 584



Signature

SA ASSU 2000 PARTICIPATIONS

ETAT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN Keuros	% DETENU	Capitaux Propres	Dernier Chiffre d'affaires	Dernier Résultat	Capital Social	Créances Rattachées	Provisions Créances	Provisions Titres
SASU ASSURANCES 2000	100%	13 836	73 777	9 482	3 200	7 620	-	-
SASU MAXANCE BABEUF	100%	278	447	234	35	-	-	-
SA MAXANCE MONACO	98,27%	5 506	20 433	2 755	2 500	-	-	-
SASU EURO ASSURANCES	100%	8 829	30 072	5 085	3 400	-	-	-
SAS PROFIRST	60%	1 347	2 975	305	1 000	-	-	-
SAS ASSUREO	100%	659	9 251	11	1 000	-	-	-
SAS L'ASSUREUR CREDIT	100%	2 815	2 015	811	1 641	285	-	-
GIE AMAE	62%	339	19 551	-	325	-	-	-
GIE AMAE MAROC	100%	9	-	-	9	2 591	-	-
SAS CFC	100%	- 64	15 826	- 1 879	480	4 870	-	1 789
SAS AB COURTAGE	100%	- 2 216	1 233	- 3 721	1 504	2 167	-	2 594
SAS VOUS FINANCER	90%	1 844	5 408	693	400	-	-	-



[Signature]

SOCIETE FRANCILIENNE
■ D'EXPERTISE ET D'AUDIT COMPTABLE ■
71 Bd. Malesherbes
75008 PARIS
Tél. : 01 71 37 63 36

ASSU 2000 PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 130.010.936 €
Siège social : 42 avenue de Bobigny
93130 Noisy le Sec
RCS Bobigny 509 600 193

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31.12.2019

■ Société inscrite auprès de l'ordre des Experts Comptables
et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Ile-de-France ■
Sas au capital de 15 000 €
R.C.S. PARIS B 395 401 722 - APE 6920 Z



Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1/La société KARINA loue à la société ASSU 2000 PARTICIPATIONS un pavillon sis 96 quater, rue des Berthauds à Rosny Sous-Bois (93110), pour un loyer trimestriel révisé par rapport à l'exercice précédent de 3.850 Euros.

Le dépôt de garantie (qui en vertu du bail est de 2 mois de loyer), est pour l'instant maintenu à la somme de 1.524 Euros.

2/convention de prestations de services conclue entre notre Société et les sociétés ASSURANCES 2000, EURO ASSURANCE, MAXANCE France, MAXANCE MONACO, ASSUREO (anciennement AUTOFIRST), PROFIRST, UNICAP et L'ASSUREUR CREDIT, et qui porte sur la fourniture des prestations suivantes :

- recherche de nouveaux partenaires et développement de marché,
- définition de la stratégie tant en matière commerciale, qu'en terme de croissance externe,
- ingénierie financière et relation avec les Banques du Groupe.

■ Société inscrite auprès de l'ordre des Experts Comptables
et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Ile-de-France ■

Sas au capital de 15 000 €
R.C.S. PARIS B 395 401 722 - APE 6920 Z



La société Assu 2000 Participations a facturé à ce titre, pour l'exercice 2019 :

- la société ASSURANCES 2000 pour la somme de 848.638 Euros HT,
- la société EURO ASSURANCE pour la somme de 353.444 Euros HT,
- la société MAXANCE MONACO pour la somme de 253.296 Euros HT,
- la société MAXANCE FRANCE pour la somme de 5.288 Euros HT,
- la société L'ASSUREUR CREDIT pour la somme de 25.240 Euros HT,
- la société ASSUREO pour la somme de 109.842 Euros HT,
- la société PROFIRST pour la somme de 34.143 Euros HT,
- la société CFC pour la somme de 10.000 Euros HT,
- la société AB COURTAGE pour la somme de 6.000 Euros HT.

3/convention de trésorerie qui lie la Société ASSU 2000 PARTICIPATIONS et ses sociétés filiales depuis le 20 janvier 2009, et à laquelle ont adhéré les sociétés ASSUREO en 2014, et les sociétés PROFIRST, UNICAP (jusqu'à sa dissolution) et L'ASSUREUR CREDIT au cours de l'exercice 2015 (le taux des intérêts servis sur les avances consenties étant fixé à 1,50 % depuis le 1er janvier 2016).

Le montant des avances consenties, à la clôture de l'exercice, par la Société :

- à la société ASSURANCES 2000 est de 7.620.082,38 Euros dont 100.082,38 Euros au titre des intérêts ;
- à la société CFC est de 4.870.058,11 Euros dont 36.806,48 Euros au titre des intérêts,
- à la société AB COURTAGE est de 2.167.450,16 Euros dont 17.895,58 Euros au titre des intérêts, la société L'ASSUREUR CREDIT est de 284.901,43 Euros dont 4.210,37 Euros au titre des intérêts.

4/ la Société ASSU 2000 PARTICIPATIONS a consenti, au cours de l'exercice 2016, au GIE AMAE un prêt de 1.010.000 Euros, d'une durée de 3 ans, remboursable en 36 mensualités et assorti d'un taux d'intérêt de 1,10%. Cette convention a pris fin le 19/06/2019.

Fait à Paris,
Le 12 juin 2020

Jérémy YOUNES
Commissaire aux comptes

■ Société inscrite auprès de l'ordre des Experts Comptables
et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Ile-de-France ■
Sas au capital de 15 000 €
R.C.S. PARIS B 395 401 722 - APE 6920 Z



ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 130.010.936 Euros
42, Avenue de Bobigny - 93130 NOISY-LE-SEC
RCS BOBIGNY 509 600 193

POUVOIR

JE SOUSSIGNE

Monsieur Jacques BOUTHIER

Né le 10 mars 1947 à PARIS (75010) de nationalité française,
Demeurant 96 Quater, rue des Berthauds - 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Président de la société **ASSU 2000 PARTICIPATIONS**

Donne par les présentes pouvoir à :

Maître Gabrielle ODINOT – Avocat à la Cour

SELARL ODINOT & Associés

250 bis, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Tél : 01.44.05.00.00. – Fax : 01.47.55.02.85

De faire, pour nous et en notre nom, au **Tribunal de Commerce de BOBIGNY** et partout où besoin sera tous dépôts, immatriculation, modifications au Registre du Commerce et des Sociétés.

A cet effet, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, mainlevée ou décharge et généralement faire le nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à NOISY-LE-SEC

Le 29 juin 2020 (*)

Bon pour pouvoir


(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite “ *Bon pour pouvoir* ”



